

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

Étaient présents les conseillers, à l'exception de Cathy DELESTRE , représentée par Jeannette LACOUR
Pierre DALSTEIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 16 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec le rajout de 2 délibérations, en point IX et X.

La modification est adoptée à l'unanimité

I-Approbation du compte de gestion du budget communal et du CAS 2020 :

Le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020, transmis par le receveur municipal.

Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Commune :

- Excédent de fonctionnement 2020 : 25 158.16 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 265 098.80 €
- Excédent d'investissement 2020 : 99 192.48 €
- Déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 : 16 714.01 €
- Restes à réaliser investissement dépenses au 31/12/2020 : 73 650 €
- Restes à réaliser investissement recettes au 31/12/2019 : 41 625 €

Le résultat brut global de clôture de 2020 du budget principal est donc de 248 384.79 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est 216 359.79 €.

Centre Action Sociale :

- Déficit de fonctionnement 2020 : 959.31 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 280.04 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget annexe de centre action sociale est donc de **280.04 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Madame le receveur municipal.

II- Approbation du compte administratif du budget communal et du CAS 2020.

Le 1^{er} Adjoint, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

« Le compte administratif communal de l'exercice 2020, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de

notre commune. »

Il constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du centre action sociale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

IL Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Commune :

- Excédent de fonctionnement 2020 : 25 158.16 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 265 098.80 €
- Excédent d'investissement 2020 : 99 192.48 €
- Déficit cumulé d'investissement au 31/12/2020 : 16 714.01 €
- Restes à réaliser investissement dépenses au 31/12/2020 : 73 650 €
- Restes à réaliser investissement recettes au 31/12/2019 : 41 625 €

Le résultat brut global de clôture de 2020 du budget principal est donc de 248 384.79 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est 216 359.79 €.

Centre Action Sociale :

- Déficit de fonctionnement 2020 : 959.31 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2020 : 280.04 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget annexe de centre action sociale est donc de **280.04 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Maire ne prend pas part au vote, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe du centre action sociale.

III- Affectation du résultat de fonctionnement de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- Constatant que le compte financier présente :
un excédent de fonctionnement cumulé de : **265 098.80 €**
- Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement
et des restes à réaliser (dépenses - recettes)
soit une somme de : **48 739.01 €** au compte 1068
- solde en report à nouveau, créditeur compte 110 : **216 359.79 €**

IV- Affectation du résultat de fonctionnement du CAS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Constatant que le compte financier présente :

un excédent de fonctionnement cumulé de : **280.04 €**

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat en couverture du déficit d'investissement

Et des restes à réaliser (dépenses - recettes)

Soit une somme de : **0 €** au compte 1068

Solde en report à nouveau, créditeur compte 110 : **280.04 €**

V-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin d'équilibrer le budget 2021 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2021 :

Taxe foncière (bâti) 29.10 %

Taxe foncière (non bâti) 105.48 %

VI- Budget 2021 :

La proposition de budget prévisionnel pour 2021 est alors présenté par le Maire , qui précise comme étant volontairement un budget de transition de la nouvelle mandature, en anticipant le gros projet phare de cette mandature la maison médicale pour l'horizon 2023. L'action sera donc mis sur la maîtrise encore plus renforcée du fonctionnement, par la rationalisation de toutes les dépenses et actions. (par exemple, achats par commandes groupées avec appel d'offre).

Pour la partie investissement est privilégié cette année des travaux liés au schéma directeur de l'eau, l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une nouvelle phase de réhabilitation des calades de la programmation pluri annuelle.

Le fonctionnement du budget 2021 s'équilibre à 910 458 €.

L'investissement du budget 2021 s'équilibre à 322 709 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

VII-Ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) suite à la création de la régie « cantine ».

En accord avec la réglementation en vigueur, et à ce titre, les encaissements par carte bancaire d'une régie doivent être domiciliés sur un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) et non pas sur le compte Banque de France du comptable, il y a donc impératif d'ouvrir un compte DFT.

Afin de pouvoir ouvrir ce compte DFT, il convient de prendre une délibération autorisant son ouverture pour la Régie de Recettes « CANTINE »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ouverture de ce compte.

VIII-Tarifs régie cantine.

Suite à la création de la régie Cantine au 1^{er} septembre 2021, le Maire propose au Conseil Municipal le tarif du repas à payer par les familles à 3.80 € comme il avait été décidé dans la délibération du 18 décembre 2018.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

IX- Demande de subvention schéma directeur de l'eau :

Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir la première phase de travaux suite à l'étude du Schéma Directeur Assainissement. Il convient d'effectuer la séparation des eaux claires des eaux sales. Le montant des travaux s'élève à 27 300 € HT (32 760 € TTC). Le Maire propose de demander une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et les demandes de subvention.

X- Site internet :

Le Maire propose au Conseil Municipal un contrat avec « Campagnol.fr » par l'association des Maires Ruraux de France pour la création, la mise en ligne et l'assistance illimitée d'un site internet de la mairie de La Motte Chalancon. Le montant annuel sera de 220 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et autorise le Maire à signer le contrat ainsi que les avenants pour d'éventuelles options s'y rattachant.

XI-Questions diverses :

- *Maison médicale :*

La 3^o adjointe fait le point sur le projet en précisant que l'architecte mandaté présentera son projet pour la réhabilitation de la poste en maison médical, pour un coût estimé à 370k€ HT soit 420k€ TTC et un prévisionnel pour 2023.

Parallèlement pour le projet de santé, il est à intégrer que les 2 médecins pré-sentis sont vers la dernière partie de carrière, et du coup il faut déjà anticiper la succession et se donner les moyens de la réussir. D'où à intégrer dans le projet le besoin de logement sur place, afin d'assurer un accueil positif d'un médecin stagiaire avant le stade de concrétisation de l'installation définitive.

- *Plan d'eau du Pas des Ondes :*

Le Maire et Vice-Président du Syndicat Mixte du Pas des Ondes informe le Conseil de l'état d'avancement de la DSP (Délégation de Service public) pour la gestion du site, et du stade de l'appel d'offre. La commission d'appel d'offre doit se tenir le 27 avril, et pour les retenus l'analyse et les auditions fin juin.

Par ailleurs, des travaux d'équipement et d'entretien pour un montant de 150 k€ sont prévus à l'automne. (Aire camping-car, toilettes, terrasse restauration, local maître-nageur, réparations chaussées)

- ***Salles communales :***

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la mise à disposition des salles de la commune.

Il rappelle que la mise à disposition de salles était déjà effective auparavant pour ces associations, et que cela n'est qu'une formalisation.

Après discussion, le Conseil, après avoir délibéré décidé par 10 voix pour et une abstention (Pierre DALSTEIN) :

- De mettre à disposition gratuitement à l'association du Cercle de l'Amitié la salle Gabriel Mourier,
- De mettre à disposition gratuitement à l'association « J'aime Lire » la salle de bibliothèque située dans le bâtiment de la mairie
- De mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité des Fêtes » le garage de l'ancien Val d'Oule,
- De mettre à disposition gratuitement à l'association « Comité de Jumelage » les salles communales dont elle aurait besoin.

A savoir que pour toutes manifestations lucratives organisées par ces associations, il conviendra d'appliquer les tarifs décidés par délibération du 16 septembre 2020.

Pierre DALSTEIN explique son vote par son souci d'équité et d'égalité pour toutes les associations, et que pour leur bon fonctionnement les conditions matérielles doivent être les mêmes pour toutes.

La séance est levée à 19H25